

Publié par : juridique
Date de dépôt : 24/06/2025
Date de retrait : 24/08/2025



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 17 Juin 2025
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, MARTINE HENON A GISELE GEILING, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, THIBAUT DEMARIA A NICOLAS CONRAD, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN.

Délibération n° N° D2025-114

Objet DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE 2025

Exposé des motifs :

Le Conseil Départemental a décidé de reconduire en 2025 l'aide aux travaux de proximité dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux Communes.

Le taux de subvention sur ce dispositif est de 70 % sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet, étant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 30 % du montant HT du projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions pour les 7 opérations ci-dessous.

	NATURE DES TRAVAUX	COÛT ESTIMATIF TRAVAUX HT	PARTICIPATION CONSEIL DEPARTEMENTAL (70 %)	AUTOFINANCEMENT COMMUNE DE VENELLES (30%)
1	Réaménagement de la rue des Alpilles, de la rue du Luberon et de l'extrémité de l'ancien chemin du stade	85 000 €		25 500 €

Accusé de réception en préfecture
013-211301190-20250623-DM2025_0114-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

2	Réfection partielle de la couche de roulement avenue de la Grande Bégude	85 000 €	59 500 €	25 500 €
3	Réaménagement de l'allée des Bancaous	85 000 €	59 500 €	25 500 €
4	Programme de travaux 2025 d'amélioration des espaces verts et de plantation d'arbres de la commune	87 031 €	59 500 €	27 531 €
5	Réfection de la rue des Isnards	85 000 €	59 500 €	25 500 €
6	Réalisation du sentier « Arsène Oxygène » au Parc des Sports (porté par le CMJ)	85 000 €	59 500 €	25 500 €
7	Aménagement de stationnements et de cheminements piétons rue de la Bosque Ste Croix / Rue de la Farigoule	85 000 €	59 500 €	25 500 €
TOTAL		597 031 €	416 500 €	180 531 €

Visas :

Où l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Agenda 2030 de la commune, notamment le n°2 « favoriser les déplacements doux et écoresponsables »,

Le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** un co-financement au titre des travaux de proximité 2025.
- **DE SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Départemental de 70 % du coût hors taxe de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--



Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250623-DM2025_0114-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025